

# **APPEL D'OFFRES DE CONCEPTION / RÉALISATION**

## **REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A LA CANDIDATURE (RAPC)**

**Le Pouvoir Adjudicateur :**

**MÉMORIAL DE LA SHOAH  
17, rue Geoffroy l'Asnier  
75004 Paris**

**CONCEPTION, REALISATION, FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE  
D'UN « MONUMENT NUMERIQUE » AU MÉMORIAL DE LA SHOAH À PARIS**

**Date et heure limite de remise des candidatures : 20 mai 2022**



## Article 1. - Acheteur

Le Pouvoir Adjudicateur : **MÉMORIAL DE LA SHOAH**

Adresse :

17, rue Geoffroy l'Asnier

75004 Paris

E-mail : [raphaelle.modelin@memorialdelashoah.org](mailto:raphaelle.modelin@memorialdelashoah.org)

Site internet : [//www.memorialdelashoah.org/](http://www.memorialdelashoah.org/)

## Article 2. - Objet de la consultation

### 2.1. - Objet du marché

Le présent appel d'offres est organisé en vue de l'attribution d'un marché **de conception, réalisation, fourniture, installation et maintenance d'un « monument numérique » ayant vocation à commémorer le souvenir des juifs victimes de la Seconde Guerre mondiale ne relevant pas directement du génocide de la Shoah.**

### 2.2. - Procédure de passation

La procédure retenue est un appel d'offres restreint de conception-réalisation-fourniture-maintenance.

### 2.3. – Décomposition des missions-du titulaire

La mission comprend les prestations suivantes :

- **Gestion de projet**, participation aux réunions en atelier, sur site et en studio ;
- **Conception et production de l'interface** :
  - o interface automatisée à la base de données existante ;
  - o maquette fonctionnelle ;
  - o maquette graphique ;
  - o les tests sur site ;
  - o les adaptations nécessaires suite aux tests ;

- les ajustements relevant des tests en situation d'exploitation ;
- le DPE (Dossier des Productions Exécutées).
- **Conception, fourniture, l'installation et mise en service du dispositif :**
  - Conception de l'agencement et mise au point des plans d'exécution ;
  - Conception / fourniture du dispositif de diffusion et intégration dans l'agencement scénographique ;
  - la fourniture et l'installation du courant faible nécessaires au dispositif, en prestation supplémentaire éventuelle ;
  - la fourniture et l'installation du courant fort nécessaire au dispositif ;
  - l'installation et le raccordement des équipements audiovisuels ;
  - les sources et systèmes de gestion du dispositif ;
  - la serrurerie pour l'intégration de l'écran ;
  - les tests en atelier et sur site ;
  - la programmation et les réglages des productions et équipements audiovisuels ;
  - le DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) ;
  - la formation ;
  - la mise en ordre de marche (MOM) ;
  - la mise en œuvre des actions nécessaires à la levée des réserves et les actions à mener lors de la Vérification d'Aptitude (VA) ;
  - la mise en service opérationnelle (MSO) ;
  - les actions à mener lors de la Vérification de Services Réguliers (VSR) ;
  - la Garantie de Parfait Achèvement (GPA).
- **La maintenance du dispositif (logicielle, matérielle, agencement)** à compter de l'achèvement de la période VSR – maintenance préventive, curative, anomalies.

Ne font pas partie de ce marché, la fourniture de :

- Textes, traductions ;
- Les contenus (textes, audio, images, vidéos) à intégrer au dispositif, non spécifiquement indiqués dans ce cahier des charges.

## 2.4. – Lieu de réalisation

Crypte du Mémorial de la Shoah à Paris, 17, rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris.

## 2.5. – Forme du marché

Marché de conception, réalisation, fourniture et maintenance.

## 2.6. – Présentation du projet

Le présent appel d'offres restreint est organisé, par le Mémorial de la Shoah, en vue de sélectionner, après avis motivé d'un jury, un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché pour la conception, réalisation, fourniture et maintenance d'un « monument numérique ».

**Le « monument numérique » à vocation à commémorer le souvenir des autres victimes juives de la Shoah** : soit près de 4 000 noms issus de la base de données du Mémorial :

- Juifs morts dans les camps d'internement en France (env. 2 316 pers.)
- Juifs fusillés, assassinés en France (env. 1 219 pers.)
- Juifs déportés dans les convois dit de "répression" (résistants, opposants politiques, ...) (env. 361 déportés).

Son implantation est envisagée **dans la crypte du Mémorial de la Shoah à Paris**, localisation hautement symbolique.

Le dispositif pourrait être implanté à la première descente d'escalier à gauche en entrant dans la crypte – zone où sont actuellement situées la maquette du ghetto de Varsovie, et le Livre du Souvenir. L'emplacement exact reste à définir en fonction des propositions des soumissionnaires : emplacement de la maquette, emplacement du pupitre du registre, sous les arches, au sol, etc.

Inscription sur le site et prise en compte d'un ensemble mémoriel :

Sur 3 paliers, la crypte du Mémorial présente un ensemble de dispositifs mémoriels :

- **Le tombeau symbolique des six millions de juifs morts sans sépulture** - cendres des martyrs recueillis dans le camp de la mort ainsi que dans les ruines du ghetto de Varsovie.
- **Le "Livre du Souvenir"** formé de 6 coffres qui renferment les noms des disparus ainsi que des rouleaux de parchemin relatant

- la martyrologie de toutes les communautés juives d'Europe décimées par les nazis.
- **La maquette du ghetto de Varsovie** réalisée par des rescapés.
  - **La porte d'un baraquement du camp de concentration de Beaune-la-Rolande.**
  - **Le "fichier juif"** déposé au Mémorial en décembre 1997 où sont regroupés plusieurs fichiers, réalisés entre 1940 et 1944, relatifs aux Juifs arrêtés à Paris et dans le département de la Seine ainsi que les fichiers des internés des camps de Drancy, et de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. L'ensemble de ces documents (300 000 fiches) ont été numérisés par le Mémorial et sont consultables au centre de documentation.

Un espace d'exposition temporaire jouxte cet ensemble et permet de rejoindre l'accueil.

**D'autres mémoriaux sont à prendre également en compte sur le site :**

- **Le "Mur des Noms"** (en extérieur) : monument érigé en 2005 sur lequel sont gravés 76 000 noms de Juifs déportés en France.
- **Le Mémorial des Enfants** (au sein du parcours permanent) : mur réel et numérique portant les photos de presque 5 000 enfants en hommage aux 11 400 enfants Juifs déportés de France. Il est associé à un écran de consultation de la base de données du Centre de Documentation (notice biographique).

**Le « monument numérique » n'a pas vocation à expliquer la crypte et ce qui s'y trouve : il est indépendant.**

**Le « monument numérique » n'a pas non plus vocation à devenir l'objet mémoriel de premier plan de la crypte mais un "objet mémoriel" complémentaire aux autres déjà présents dans l'espace et sur le site.** Une attention particulière sera portée au dimensionnement et à l'insertion du dispositif dans ce cadre de « parcours de mémoire » dans la crypte. Des réflexions pourront être apportées sur le "dialogue visuel" avec les autres éléments de mémoire de l'espace (tombeau, maquette, baraquement, fichier juif, livre du souvenir) en ce sens.

Matérialité envisagée :

- **Un format est à concevoir** entre le monument, l'œuvre d'art et l'outil interactif de consultation et d'intégration de données.
  - o une certaine sobriété sera recherchée dans la présentation et le choix du matériel.
  - o le format de "livre numérique" est à ce stade pertinent car symbolique mais une interprétation est possible par les futurs concepteurs. D'autres formats jugés plus adaptés peuvent être proposés.
- **Une attention particulière est attendue sur « l'habillage » du dispositif qui devra « faire monument ».** « L'objet » ou « l'habillage » doivent incarner spécifiquement le sujet tout comme les autres « objets mémoriaux » du Mémorial de la Shoah.
- **Le dispositif doit avant tout appeler au recueillement comme les autres éléments mémoriaux en présence dans la**

crypte.

- **Le contenu s'appuiera sur l'utilisation de la base de données du Centre de documentation du Mémorial** - en tenant en compte de son actualisation en cours. La typologie des données accessibles est consultable à l'adresse suivante : [https://ressources.memorialdelashoah.org/rechav\\_pers.php](https://ressources.memorialdelashoah.org/rechav_pers.php)  
Il est à noter qu'à date, 332 victimes disposent d'une photographie dans la base.
- **Une signalétique sera associée** pour renseigner le visiteur sur la vocation de "l'objet", éventuellement expliquer le fonctionnement du dispositif (mode d'emploi).
- **Il n'est pas prévu de diffusion sonore de contenu. Le dispositif sera muet.**

Fonctionnalités attendues :

- **La fonction première du dispositif est de commémorer les noms des victimes.** La consultation et l'approfondissement des données sont des fonctions secondaires qui doivent entrer à des fins de recueillement et qui resteront de durées brèves. Des recherches complémentaires sont possibles pour les publics en ligne ou au sein du centre de documentation du Mémorial.
- **Le dispositif aura 3 fonctions principales :**
  - Le défilement sans fin des noms des victimes
  - La documentation de biographies
  - Une explication du fonctionnement de la borne.
- **Une fonction mémorielle associée à un dispositif de consultation.** Celui-ci permet la visualisation, la recherche et la possibilité d'accéder à des informations biographiques plus détaillées (noms, prénoms, date de naissance, lieux de naissance, date de décès, lieux du décès, une photographie, une zone de texte) :
  - Pour des recherches plus approfondies et pour imprimer les résultats, le visiteur pourra être renvoyé vers le Centre de documentation du Mémorial.
- **Les contenus seront automatiquement mis à jour** à mesure de l'alimentation et des mises à jour de la base de données par le Centre de documentation du Mémorial.
- **Le dispositif doit pouvoir être déplaçable** aisément si nécessaire.
- **Possibilité d'être à plusieurs autour de l'objet (4-5 personnes a minima) :** consultation individuelle et en famille, en groupe.

Contraintes :

- **L'espace identifié pour accueillir le dispositif est contraint. La surface disponible est très réduite et l'espace est ouvert.**
- **La crypte du Mémorial étant classée au titre des monuments historiques, le format et l'insertion du dispositif dans cet espace seront étudiés pour être adaptés aux exigences afférentes** et au respect patrimonial des lieux. Le projet défini de



« monument numérique » et son déploiement seront à ce titre soumis à l'autorisation de la DRAC.

- **Les voies de circulations devront rester dégagées**, le Mémorial de la Shoah et la crypte accueillant à la fois du public individuel et des groupes.

#### Performances attendues :

- **Parfaite inscription dans l'ensemble mémoriel** du Mémorial de la Shoah et de la crypte.
- **Réversibilité et mobilité de l'installation** - envisagée d'abord comme temporaire.
- **Interopérabilité** avec la base de données du Centre de documentation - interface de la borne doit être reliée pour garantir une mise à jour en temps réel (travail d'éditorialisation des notices fait en interne) mais aussi renvoi vers les bases de données des homologues étrangers.
- **Prise en compte de l'enrichissement possible du volume des contenus et des médias** de la base de données.
- **“Réponse adaptée” en termes de visualisation face à la disparité des données existantes concernant les victimes** (photographie pas toujours disponible, biographie succincte ou inexistante, etc.)
- **Ergonomie optimale** : facilité de gestion (administration), de consultation, de mise à jour.
- **Accessibilité** physique et de consultation (multilinguisme, lisibilité typographique).

## 2.7 – Calendrier prévisionnel

**Les grandes étapes de la procédure** sont les suivantes :

<b>Etapes</b>	<b>Dates indicatives</b>
Sélection des équipes candidates admises à remettre une offre et envoi du DCE	Fin mai 2022
Réception des offres	S3 juin 2022
Auditions et tour de négociation le cas échéant	S4 juin 2022
Le cas échéant, remise d'une offre finale	S1 juillet 2022
Notification	S1 juillet 2022
Conception du dispositif	Entre S2 juillet – S4 sept 2022
Demandes d'autorisation de travaux en monument classé	Sept 2022
Réalisation	Octobre 2022
Tests	Novembre 2022
Intégration	Décembre 2022
Réception	Fin décembre 2022

### **Article 3. - Dispositions générales**

#### **3.1. - Décomposition du marché**

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

#### **3.2. - Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

**Le mandataire du groupement doit obligatoirement être le concepteur / réalisateur audiovisuel et multimédia, programmation et interface à une base de données.** Un membre de l'équipe candidate peut être présent dans plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul groupement.

### **3.3. – Durée du marché**

Les délais d'exécution des prestations courent à compter de la date fixée sur l'ordre de service de démarrage correspondant. Le marché prend fin au terme de la période de Garantie de Parfait Achèvement ou de sa prolongation le cas échéant par le pouvoir adjudicateur.

### **3.4. – Planning prévisionnel de la mission**

**A titre indicatif, il est prévu un démarrage de l'étude en juin-juillet 2022.**

La mission est prévue sur **une durée de 6 mois.**

Conception, réalisation du dispositif : **juin à novembre 2022.**

Une mise en service est souhaitée **fin décembre 2022.**

## **Article 4. - Conditions de participation**

### **4.1. Niveaux spécifiques minimaux exigés pour participer**

- **Chiffre d'affaires minimum exigé : 1 000 000 euros HT. Ce chiffre d'affaire annuel est calculé au niveau du groupement.** Ce niveau minimal exigé correspond au chiffre d'affaires annuel moyen calculé sur les 3 derniers exercices, pour l'ensemble du groupement. Au cas où un candidat ne dispose pas des 3 derniers exercices, la moyenne sera calculée sur la base des exercices existants.

- **Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : la consultation s'adresse à un prestataire détenant obligatoirement les compétences et qualifications suivantes :**
  - Conception / réalisation audiovisuelle et multimédia, programmation et interface à une base de données
  - Conception / réalisation des agencements scénographiques et de design objet / mobilier
  - Fourniture, installation, maintenance audiovisuelle et multimédia

Il est rappelé qu'en cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

#### **4.2. - Présentation des candidatures**

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces suivantes, impérativement en deux parties constituées comme suit :

<b>1ère partie - dossier administratif</b>
--

- DC 1 (à télécharger sur :

[https://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimés\\_dc/DC1-2019.doc](https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC1-2019.doc)

- DC 2 (à télécharger sur :

[https://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimés\\_dc/DC2-2019.doc](https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC2-2019.doc)

- DC 4 dernière version, entièrement complété et signé - (à télécharger sur :

[https://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/imprimés\\_dc/DC4-2019.doc](https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2019.doc)

Concernant les candidatures en groupements d'entreprises, l'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils doivent impérativement renseigner une seule Dc1 par groupement (s'identifier dans la rubrique E du Dc1, en précisant leurs noms et coordonnées ainsi que l'identité du signataire) et produire les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur dans le formulaire Dc2.

## 2ème partie - dossier technique

### 1) **Une présentation des principales références de l'équipe** comprenant :

- **une sélection de références pertinentes**, réalisées ou en cours de réalisation, de moins de cinq ans (afin de garantir un niveau de concurrence suffisant), pour chacun des membres de l'équipe. Pour la présentation de ces références le candidat complète impérativement la fiche de synthèse Excel fournie ci-après.

Il sera apprécié des expériences de nature similaire dans un contexte approchant.

Il est demandé, par compétence, les références suivantes :

- ✓ Conception/réalisation audiovisuelle et multimédia, programmation et interface à une base de données (mandataire) : 3 références illustrées chacune par une image ou une photo.
- ✓ Conception/réalisation de scénographie ou de design objet / mobilier : 3 références illustrées.
- ✓ Fourniture/maintenance, installation de matériel audiovisuel et multimédia : 3 références illustrées.

Au cas où un candidat présente un nombre supérieur de références à celui demandé ci-dessus, seules seront analysées les références les plus récentes afin de respecter le nombre de références ainsi fixé.

Pour chaque référence le candidat précisera son rôle dans la maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage de l'opération, les dates d'exécution, opérations achevées ou en cours d'exécution et l'année de livraison, le type de mission et le rôle tenu par le candidat, l'importance de l'opération (montant en € H.T et surfaces concernées). Pour ce faire, les candidats renseigneront la fiche de synthèse en format Excel.

- **uniquement pour les compétences de scénographie / design** : Trois diapositives, format A3 paysage (fichier .ppt et .pdf) composées librement et présentant les références sélectionnées pour ces compétences dans le tableau Excel et mettant en valeur également le traitement des détails.

A noter que si le candidat présente des références livrées, alors des photos de l'équipement seront obligatoires à des images de projet.

2) **Une note d'intention du candidat exprimant sa compréhension des enjeux du projet et ses capacités à y répondre :** limitée à 4 pages maximum au format A4 où seront développés les points suivants :

- Intention artistique globale
- Approche esthétique du design du monument numérique
- Moyens d'insertion du dispositif dans un contexte mémoriel global, particulièrement au sein de la crypte du Mémorial de la Shoah
- Moyens d'intégration de la base de données existante et proposition d'adaptation pour une expérience utilisateur singulière
- Mesures envisagées en faveur de la qualité et des performances attendues.

3) **Une note d'identification du candidat,** composition de l'équipe, moyens proposés : limitée à 3 pages maximum au format A4. Cette note décrira la répartition des compétences au sein du groupement, les moyens humains proposés pour l'exécution du marché avec qualifications et expérience professionnelles.

#### **4.3. – Pièces à télécharger**

- Le présent règlement d'appel public à la concurrence, accompagné des fiches de synthèse des références.

#### **4.4.- Remise des plis par voie électronique :**

L'acheteur impose de recourir à une transmission électronique pour la remise des candidatures sur le site de la procédure.

#### **4.5. - Critères de sélection des candidats**

Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants sera éliminé.

Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux entreprises dont la candidature est incomplète de fournir les justificatifs manquants dans un délai qui ne saurait excéder 7 jours calendaires.

Il sera ensuite procédé à l'examen de la conformité administrative des pièces du dossier demandées dans le présent avis de concours. Les candidatures qui ne satisfont pas aux conditions, notamment les niveaux minimaux de capacités fixés à l'article 4-1 seront écartées.

Le jugement des candidatures sera effectué à partir des critères suivants par ordre croissant d'importance :

- qualification et qualité du candidat ou de l'équipe proposée, qualité des références fournies
- capacité technique
- capacité financière
- compréhension des enjeux du projet.

Le jury examine les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. L'acheteur fixe, par arrêté, la liste des candidats admis à concourir et les candidats non retenus en sont informés.

#### **4.6. - Nombre de candidatures retenues**

**Appel d'Offres restreint, le nombre de candidats qui seront admis à remettre une offre est fixé à 5 maximum.**

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur à 3, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de poursuivre la procédure avec les seuls candidats présentant les capacités requises.

#### **4.8. – Choix des groupements retenus**

Le pouvoir adjudicateur arrête la liste des candidats admis à remettre une offre après examen des capacités selon les critères objectifs suivants :

**1/ Note d'intention évaluée sur 10%**, au regard de la compréhension des enjeux par le groupement et de ses capacités à y répondre.

**2/ Capacités professionnelles évaluées sur 50%** au regard des références présentées par l'équipe candidate sur des marchés de nature, taille, et complexité équivalentes, appréciées comme suit :

- Références relatives à la compétence « Conception / réalisation audiovisuelle et multimédia, programmation et interface à

- une base de données » : 25%
- Références relatives à la compétence « Conception / réalisation de scénographie ou de design objet / mobilier » : 20 %
  - Références relatives à la compétence « Fourniture, installation de matériel audiovisuel et multimédia, maintenance » : 15 %

**3/ Capacités techniques évaluées sur 30%** au regard de la composition et compétence du groupement.

**4/ Capacités économiques et financières évaluées sur 10%** au regard du chiffre d'affaires global du groupement.

#### **4.9. - Composition du jury**

Le jury de concours sera composé exclusivement de personnes indépendantes des participants à l'appel d'offres.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres est présent.

La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le jury émet un avis sur l'ensemble des candidatures et des projets remis et procède au classement des projets.

Il est précisé qu'il pourra être procédé entre la phase de choix des candidats admis à concourir et la phase des choix des prestations et des propositions, au remplacement du ou des membres du jury ayant démissionné.

#### **Article 5 – Organisation générale du second tour – phase offre**

Les modalités de déroulement du second tour seront communiquées avec le dossier complet de consultation des entreprises qui sera adressé gratuitement et simultanément au mandataire de chaque équipe dès décision du Pouvoir Adjudicateur des groupements admis à remettre une offre.

La date de remise des offres sera fixée au sein du règlement de consultation – « phase offre ».



### **5. 1. – Prime et modalités de versement**

Sur proposition du Jury, chaque candidat admis à concourir qui a remis des prestations conformes aux exigences du règlement de l'offre, recevra une prime d'un montant maximum de : 5000 euros HT.

Pour les candidats non retenus, l'indemnité vaudra solde de tout compte.

La prime est payée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'examen des prestations par le jury et au plus tard dans un délai de six mois qui suit la remise des prestations par les candidats admis à concourir.

La prime peut être réduite ou supprimée conformément aux propositions du jury lorsque le candidat admis à concourir n'a pas fourni les prestations demandées ou si le niveau de travail rendu n'est pas jugé satisfaisant.

L'indemnité versée au lauréat sera intégrée à ses honoraires. Elle constituera dès lors, un acompte sur sa rémunération prévue au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

### **5.2. – Visite du site**

Une visite virtuelle est disponible à cette adresse : <https://www.memorialdelashoah.org/le-memorial/les-espaces-du-musee-memorial/visite-virtuelle.html#contenu>

Les candidats qui seront admis à remettre une offre sont réputés avoir visités les lieux. Il ne sera admise aucune contestation ultérieure sur la mission à effectuer.

**La visite physique des lieux est obligatoire avant la remise des offres. Le certificat de visite est à remettre dans l'offre.**

### **5.3 - Critères de jugement des offres**

Les critères d'évaluation des offres seront repris au règlement de la phase offre qui sera remis aux candidats admis à concourir :

- Qualité : 60 %

- Coût global de l'offre : 30%
- Délais : 10%

#### **5.4 – Consistance de l'offre**

Les candidats retenus au stade de l'offre remettront un dossier complet de conception-réalisation du « monument numérique », comprenant :

- des pièces graphiques permettant de visualiser le dispositif,
- son intégration dans le site,
- une notice technique détaillée décrivant les performances, matériaux et modalités de fabrication,
- un exemple de page type avec animation,
- un descriptif de l'applicatif,
- un extrait de traitement graphique des pages,
- un planning d'étude et de réalisation,
- une décomposition du prix détaillé,
- un projet de contrat signé,
- une proposition de contrat de maintenance.

Des pièces complémentaires précisant les modalités et contenus des offres seront remis aux candidats retenus au stade de la candidature.

#### **Article 6. – Documents à remettre par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché**

Les pièces justificatives suivantes devront être produites par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- L'extrait de casier judiciaire n°2 (ou attestation sur l'honneur) ;
- Les attestations fiscales et sociales délivrées par les administrations et organismes compétents (attestations de moins de 6 mois) : liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance d'un certificat, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 ;
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (travailleurs détachés), D. 8222-5 (cocontractant établi en France) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail ;

- Le N° SIREN ou équivalent
- La copie du ou des jugements prononcés lorsque l'entreprise est en redressement judiciaire.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats et attestations mentionnées ci-dessus.

Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention des documents, les candidats sont invités à anticiper leur démarche.

#### **Article 7. – Suite donnée à la consultation**

La présente consultation donnera lieu à l'attribution d'un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat ou l'un des lauréats.

#### **Article 8. – Déclaration sans suite de l'opération**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel d'offres sans avoir à justifier sa décision.

Si le maître d'ouvrage renonce à l'opération pour quelque motif que ce soit, avant ou après délibération du jury ou désignation du lauréat, et avant notification de sa décision et ou notification du marché de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'octroyer ou non tout ou partie de l'indemnité selon la qualité des offres reçues.

#### **Article 9. – Délai de validité des candidatures**

Le délai de validité des candidatures est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

#### **Article 10. - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures, une demande à :

*Renseignements administratifs et techniques :*

Correspondant : Raphaëlle Modelin ([raphaelle.modelin@memorialdelashoah.org](mailto:raphaelle.modelin@memorialdelashoah.org))

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur positionnement technique ou compétitif. Le cas échéant, ils seront invités à reformuler leur(s) question(s) sans l'élément concerné.

**Article 11 – Instance chargée des procédures de recours – Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

*Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal Judiciaire de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
75017 PARIS  
01 44 32 51 51

**CONCEPTION, REALISATION, FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN « MONUMENT NUMERIQUE »  
AU MEMORIAL DE LA SHOAH À PARIS**

**Cadre de réponse pour la synthèse des références**

Chaque candidat (ou groupement candidat) devra fournir une liste consolidée de références intégrant les principaux services fournis au cours des trois dernières années et portant sur des prestations similaires à l'objet de l'appel d'offres, dans chacun des domaines de compétences suivants :

- 3 références maximum dans le Domaine de la conception/réalisation audiovisuelle et multimédia, programmation et interface à une base de données ;
- 3 références maximum dans le Domaine de la conception/réalisation de scénographie ou de design objet/mobilier ;
- 3 références maximum dans le Domaine de la fourniture/maintenance, installation de matériel audiovisuel et multimédia.

Chaque référence indiquera le montant, la description de la prestation, la date, la durée et le destinataire public ou privé et en cas de groupement, le nom du(des) cotraitant(s) associé(s) à chacune des références. Dans le cas où le candidat fournit plus de références que le nombre demandé, seules les références les plus récentes seront prises en compte.

		Nom du candidat/ cotraitant/ sous- traitants porteur de la reference	Client / intitulé et description succincte des prestations	Dates d'exécution / année de livraison	Etat (opérations achevées, en cours)	Montant de l'opération en € ht
<b>Domaine de la conception/réalisation audiovisuelle et multimédia, programmation et interface à une base de données</b>	1					
	2					
	3					
<b>Domaine de la conception/réalisation de scénographie ou de design objet/mobilier</b>	1					
	2					
	3					
<b>Domaine de la fourniture/maintenance, installation de matériel audiovisuel et multimédia</b>	1					
	2					
	3					